

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 14h

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de ROFFIGNAC, Présidente, **le jeudi 15 février 2024 à 14h**, en visio-conférence.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Marie-Pierre QUENTIN ; Mme Michèle SAINTOUT ; Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD ; Mr Louis CAVALEIRO ; Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD.

Excusés : Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme GOT ; Mr Olivier ESCOTS ; Mr Stéphane COTIER

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mme ALLONNEAU, Mme LEFEBVRE, Mr Jean-Luc TROUVAT, du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Délibération N°2024-01-06

Demandes de subventions auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, pour la mise en place d'une exposition dans le cadre de la valorisation du phare de Cordouan pour l'année 2024

Membres en exercice : 17

Membres présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre de son programme de médiation culturelle et de travail en direction des publics, le SMIDDEST développe des outils de médiation sensoriels pour le phare de Cordouan. La thématique de saison 2024 se place sous le signe de la découverte du patrimoine par les sens. En plus d'une programmation de visites thématiques, une exposition permettra aux visiteurs d'appréhender les différentes facettes du phare, grâce à des outils tels qu'une matériauthèque, un dispositif sonore fonctionnant par conduction osseuse, des cloches olfactives, une maquette tactile du phare et des modules pédagogiques.

Vu le CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit sur la liste du patrimoine mondial n°1625 « Le phare de Cordouan » ;

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan et son axe 3 relatif à la médiation culturelle du Bien ;

Considérant les objectifs de développement culturel du phare de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Mme la Présidente à demander des subventions auprès de la DRAC et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant maximum de 8 000 €.

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 15 février 2024.

La Présidente
SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue de la République - 33390 BLAYE
05.57 42.28.76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 15 00058
Françoise de ROFFIGNAC

La secrétaire de séance



Pascale GOT